

RESTAURATION SCOLAIRE

TARIFS APPLICABLES

DEPUIS LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2025



LES TARIFS

TRANCHES DE QUOTIENTS FAMILIAUX	TARIFS À PRENDRE EN COMPTE SELON VOTRE SITUATION FAMILIALE	TARIFS POUR UN REPAS
0 - 420	Tarif unique	1,17 €
421 - 649	Tarif normal	2,56 €
	Tarif réduit (*)	1,17 €
650 - 850	Tarif normal	4,43 €
	Tarif réduit (*)	2,56 €
850 et +	Tarif normal	5,89 €
	Tarif réduit (*)	4,43 €
PAI	Tarif unique	3,97 €
Repas occasionnel	Tarif unique	7,00 €
Extérieurs : 0 - 649	Tarif unique	7,00 €
Extérieurs : 650 et +	Tarif unique	8,25 €



TARIF RÉDUIT (*)

À compter du 2^{ème} enfant d'une même fratrie laxovienne inscrit en restauration scolaire et/ou en garderie périscolaire et fréquentant le même groupe scolaire.



FACTURATION

Pour déterminer le montant de votre facture mensuelle, il vous suffit de multiplier le nombre de jours du mois concerné par le tarif appliqué selon votre Quotient Familial (QF).



Nombre de jours du mois concerné



Tarif correspondant à votre quotient familial et aux prestations choisies



Montant de votre facture mensuelle



SI INSCRIPTION **TOUS LES JOURS** DE LA SEMAINE

MOIS	RESTAURATION SCOLAIRE Nbre de repas maximum par mois
Septembre 2026	17
Octobre 2026	10
Novembre 2026	17
Décembre 2026	11
Janvier 2027	16
Février 2027	12
Mars 2027	13
Avril 2027	10
Mai 2027	14
Juin - juillet 2027	19



SERVICE ÉDUCATION

Hôtel de Ville - 54520 Laxou
Tél. : 03 83 90 54 80 • education@laxou.fr

www.laxou.fr

